

Pablo Trapero, Président du Jury Un Certain Regard 2014



Pablo Trapero, scénariste, producteur et réalisateur argentin, sera le Président du Jury Un Certain Regard, Sélection officielle du Festival de Cannes dont la composition d'une vingtaine de films sera annoncée, avec celle de la Compétition, lors de la conférence de presse du 17 avril prochain.

Il a déclaré : « *Je suis très fier d'être le Président du Jury du Certain Regard. Fier de participer à l'aventure cannoise d'une autre manière. Le Certain Regard, où j'ai présenté trois de mes films, est une sélection toujours passionnante. On y trouve de grands maîtres, de jeunes promesses, les nouveaux pays et les formes nouvelles du cinéma.* »

Pablo Trapero est né en Argentine en 1971. Son premier long métrage *Mundo Grúa* reçoit le Prix de la Critique au Festival de Venise en 1999, le second, **El Bonaerense**, est sélectionné en 2002 au Festival de Cannes (Un Certain Regard).

En 2008, [Leonera](#), présenté en Compétition au Festival de Cannes, révèle le talent exceptionnel de son interprète [Martina Gusman](#). [Carancho](#) (2010) et [Elefante blanco](#) (2012), célébrés par la critique internationale, sont tous deux présentés à Un Certain Regard.

Chacun des films de Pablo Trapero, au style proche du documentaire, dépeint au moyen d'une intrigue proche du thriller une réalité sociale âpre et offre une réflexion politique sans concession sur son époque.

En 2002, il fonde Matanza Cine, une compagnie indépendante qui produit de jeunes auteurs argentins, parmi lesquels notamment Lisandro Alonso (*La Libertad*), ou encore Enrique Bellande et Raúl Perrone.

Pablo Trapero succède à la présidence du Jury Un Certain Regard à Thomas Vinterberg qui avait récompensé l'an dernier avec son jury le film franco-cambodgien *L'Image manquante*, de Rithy Panh.

Le Prix Un Certain Regard sera décerné le vendredi 23 mai, veille du Palmarès du 67^e Festival qui sera annoncé exceptionnellement samedi soir.

Sources :



FESTIVAL DE CANNES
DU 14 AU 25 MAI 2014